183e session du Synode

DE L'ÉGLISE REFORMEE EVANGELIQUE
DU CANTON DE NEUCHATEL
Mercredi 28 août 2019
Salle du Grand-Conseil, Neuchâtel

PROCES-VERBAL

PRESIDENCE M. Christian Miaz, président du Conseil synodal pour les points 1 à 3 puis dès le point 4, la présidente nouvellement élue Mme Esther Berger

Le président salue officiellement la présence de :

M. Marc-André Nardin, Président du Grand Conseil neuchâtelois (prise de parole)
M. Patrice Neuenschwander, délégué au service de la culture et intégration de la Ville de NE
M. Jacques-André Maire, conseiller national et député au Synode
Mme Anne Kaufmann, conseillère communale de Corcelles-Cormondrèche
M. Tom Egger, conseiller communal de La Grande Béroche
M. Gottfried Locher, Président du Conseil de la FEPS (prise de parole)
Mme Myriam Karlström, conseillère synodale vaudoise (prise de parole)
M. Jean-Jacques Beljean, ancien président du Conseil synodal
Mme Isabelle Ott-Baechler, ancienne présidente du Conseil synodal
M. Pierre Bonanomi, ancien conseiller synodal
Père Marius Manea, Église orthodoxe Neuchâtel
Abbé Pietro Guerini, vicaire épiscopal de l'Église catholique romaine Neuchâtel
M. François Kistler, président du Centre social protestant de Neuchâtel
M. Jean Berthoud, banque Bonhôte & Cie SA à Neuchâtel

La presse : Responsable communication et recherche de fonds : Mme Angélique Neukomm
Responsable réseaux sociaux et site internet : M. Nicolas Friedli
Journaliste indépendant : M. Nicolas Bringolf
Réformés : M. Joël Burri
Protestinfo : Mme Laurence Villoz
ArcInfo : M. Nicolas Willemin
Canal Alpha : M. Carlos Montserrat

42 députés et 6 députés avec voix consultative ont été convoqués : 39 députés et suppléants sont présents.

Ouverture de la session

1. A 14h **le président du Conseil synodal Christian Miaz** ouvre la 183e session du Synode. Il donne quelques explications sur le déroulement de la session.

Le président du Conseil synodal salue en outre les membres du Bureau du Synode, les membres des commissions synodales, les représentants des Conseils paroissiaux, les députés et le public.

Le président du Conseil synodal Christian Miaz prie pour le bon déroulement de la session.

2. Validations des élections des députés au Synode et de leurs suppléants :

Le président du Conseil synodal passe en revue les différentes paroisses, communautés et autres Églises.
Neuchâtel: Bosshard Catherine, Humbert Claire, Miéville Clémentine, Wong Martine, Bacha Constantin, Betche Zachée, de Salis Ysabelle (s)

Entre-2-Lacs : Attinger Serge, Boegli Max, Robert Johann, Sandoz Nicole, Collaud Delphine, Pagnamenta Raoul (s)

La Côte : Schlaeppy Martine, Widmer Laurent-Philippe, Paik Hyonou, Garraud Thomas Yvena (s)

La BARC : Denis Pierre-Laurent, Platz Solange, Jakob Frédéric, Aubert Natacha (s), Friedli Diane (s)

Joran: Landry Christine, Pillin Bernard, Badertscher Sarah, Schneider Vincent, Malfroy Cécile (s)

Val-de-Travers : Isler Anne-Pascale, Allisson David, Schlüter Séverine, Jan Chabloz Dominique (s), Tschanz Anderegg Véronique (s)

Val-de-Ruz : Droxler Catherine, Leuenberger Antoine, Schneeberger Miriame, Berger Esther, Depezay Sandra, Robert Mary-Jeanne (s), Allemann Christophe (s)

Les Hautes Joux : Maire Jacques-André, Von Allmen Armelle, Von Allmen Julien, Hahn Christine, Wurz Pascal, Wurz Stéphanie (s)

La Chaux-de-Fonds : Dakouri Pierre-Laurent, Frütschi-Mascher Véronique, Dorier Françoise, Muhlbach Thierry, Leibundgut Juliette (s), Phildius Karin (s)

Communautés reconnues
- Don Camillo : Weiss Barbara, Dahinden Franziska (s)

- Grandchamp : Sœur Pascale, Sœur Anne-Emmanuelle (s)

(s) = suppléant

Le président du Conseil synodal informe que la validation se fera à main levée pour l'ensemble des députés.

❖ Vote : validation acceptée à l'unanimité

Le président du Conseil synodal explique qu'avec l'ancien bureau, ils proposent que les élections se fassent par bloc. Il y aura trois temps.
Le premier concerne le Bureau du Synode.
La conseillère synodale vaudoise, Mme Myriam Kalström, nous parlera de la synodalité, comme elle l'a vécu en tant que conseillère synodale. Merci à elle d'avoir accepté cette invitation. Cette intervention aura lieu pendant le dépouillement.
Le deuxième temps concerne le Conseil synodal. Pendant le dépouillement, le pasteur Gottfried Locher, président du Conseil de la FEPS, prendra la parole. Merci à lui d'avoir accepté cette invitation.

Le troisième temps concerne les différentes commissions élues par le Synode.

Pendant le dépouillement, la parole sera donnée au Président du Grand Conseil, M. Marc-André Nardin. Merci à lui d'avoir accepté de prendre la parole pendant notre Synode.
Selon le règlement, les élections se font en deux tours si la majorité absolue n'est pas obtenue lors du premier tour. Si un deuxième tour est nécessaire, c'est la majorité relative qui est requise et il se fera directement après l'annonce des résultats.
Je tiens à remercier chacune et chacun de vous pour votre engagement de députés. Il est important, car vous êtes l'autorité qui donne la ligne dans laquelle notre Église s'engage. Le Conseil synodal a un pouvoir important de gestion et de proposition, mais il dépend de vous pour la direction.
Les Églises suivantes ont des députés à voix consultatives : Église catholique romaine, Église catholique chrétienne, Armée du Salut, Église protestante unie de France, Fédération des Églises évangéliques Neuchâteloise. Merci aussi à leurs députés. Merci aux différentes personnes invitées et déjà présentes. D'autres invités nous rejoindront au courant de la session et à l'apéritif dinatoire. Plusieurs personnes et institutions se sont excusées et nous ont souhaité une belle session. Je souhaite aussi remercier les membres de l'administration qui ont tout fait pour que ce Synode puisse se dérouler dans les meilleures conditions et que vous vous sentiez bien accueillis.
Je profite de rappeler aux députés qu'ils sont invités au culte cantonal de dimanche prochain à Colombier. Lors de ce culte aura lieu l'installation du Synode et du Conseil synodal. Les députés du Synode sont invités à rester au milieu de l'assemblée, entourés de leurs familles et amis et qu'à leurs noms, ils se lèvent et restent debout en restant sur place, jusqu'à la fin de l'installation du Synode.

3. Elections du Bureau du Synode (R.G. art. 24 et 83)

Le président du Conseil synodal indique que le vote se fera à bulletin nominal pour la présidence à bulletin multinomial pour les autres membres du Bureau.
Pour les membres du Bureau, il n'y a pas de présentation, seulement pour la présidence ; une seule candidature en la personne de la pasteure Esther Berger.

M. Yves Bourquin, président du Synode sortant, présente la candidature d'Esther Berger
Chers députés du Nouveau Synode de l'EREN,
Je prends la parole à titre de Président du Synode sortant pour vous introduire en quelques mots la candidature d'Esther Berger à la présidence du Synode.
Voyez-vous lorsque le bureau du Synode sortant a préparé la repourvue des fonctions importantes de notre parlement en vue de ce jour d'élection, il s'est spécialement échiné à trouver un nouveau ou une nouvelle présidente pour vous. Or, il a été confronté à un petit problème : Voyez-vous, il est d'usage dans l'EREN qu'il y ait une alternance entre laïque et ministre à chaque législature pour le poste de président du Synode : Une législature présidée par un ministre devrait être suivie d'une législature présidée par un/une laïque... et ainsi de suite. Et comme je suis ministre il aurait été d'usage que votre président-e soit un ou une laïque...
Or, le Bureau a eu beau chercher, nul candidat laïc sollicité n'a souhaité prendre la fonction présidentielle.
Alors, il est temps de faire une exception dans cette coutume ! Nécessité fait force de loi.
Le Bureau sortant vous invite donc à élire la pasteure Esther Berger pour la fonction de Présidente du Synode. Eh oui, Esther est une ministre, personne n'est parfait ! L'alternance ne sera pas respectée... Mais une autre alternance très importante voit le jour. Esther est une femme... Et ainsi vous aurez la joie d'entendre sa mélodieuse voix féminine, après avoir entendu la mienne durant 4 ans et celle de Jacques Laurent, les quatre années d'avant... Quelle jolie alternance, n'est-ce pas ! On n'avait plus vu de femme sur le siège présidentiel depuis 8 ans, c'était Yvena Garraud... la dernière et elle était vice-présidente fonctionnant comme présidente.
Bref, là n'est pas néanmoins le cœur de la question. Pour présider le Synode, j'en sais quelque chose, il faut avoir deux trois savoir-faire et deux trois savoir-être !
Concernant les savoir-faire, ils s'acquièrent, et Esther les a déjà presque tous : connaissance des règlements et des procédures, clarté d'esprit pour conduire les débats, sens de la stratégie pour tirer le synode hors d'un possible enlisement. Esther a, selon l'avis unanime de l'ancien bureau,

toutes ces compétences et qualités. Elle est à notre avis la personne présente la plus apte et qualifiée à conduire notre Synode.
Concernant maintenant ses savoirs-être, là non plus vous n'avez rien à craindre. Ils sont fort nombreux. Fermeté et souplesse, amabilité et rigueur, très grand sens du consensus fort ! Amour de l'Église. Envie de tout mettre en œuvre pour aboutir à des décisions collégiales et d'unité. Bref, Esther a une éthique synodale et ce sera le cœur de son rôle, le sens de sa mission !
Alors, oui Esther Berger se présente comme candidate ministre à la présidence. Elle a hésité à se présenter comme vice-présidente pour respecter l'alternance usuelle, avec l'espoir de trouver un/une laïque... en cours de législature. Mais le bureau l'en a découragée.
Il ne faut pas mettre Esther dans la situation bancale de devoir présider le Synode ad intérim comme vice-présidente et lui mettre encore la charge de chercher un président. Non, il faut assumer ! Il n'y a pas de candidat laïc... il n'y a pas, point !
Mais il y a une candidate qui a tout pour être une excellente présidente !
Esther va se présenter en quelques mots, mais sachez d'ores et déjà que le Bureau du Synode de la législature 2015-2019, vous la recommande chaleureusement. Merci de votre attention.

Mme Esther Berger se présente
Mesdames et messieurs les députés, chers amis,
Certains d'entre vous m'ont déjà vue dans le cadre du synode au côté du président, sous la présidence de Jacques Laurent et les dernières années au comptage des voix lors des divers sujets soumis au vote des députés. Depuis presque une décennie je fréquente, je dirais assidûment, nos rencontres en tant que membre du bureau du Synode.
J'ai eu la joie de passer par toutes les fonctions au sein du Bureau du Synode.
Mon expérience du fonctionnement du synode est à la fois théorique au travers de nos textes réglementaires et pratique au travers de mon expérience.
La richesse d'être membre du bureau est pour moi porteuse de joie et de dynamisme et s'il est parfois nécessaire de faire preuve de souplesse cela est toujours dans le but de permettre de mieux faire synode ensemble, avec nos différences et nos interprétations.
J'apprécie les rencontres informelles autour du café croissant comme autour du repas que nous permet le synode. Je me joins à l'envie exprimée dans plusieurs paroisses de renforcer ces liens et les occasions de faire mieux connaissance entre députés.
Les synodes sont l'occasion de prises de décisions qui nous permettent de marcher ensemble, paroisses de paysages différents mais unies par la même mission et le même but, parfois exprimés différemment.
La richesse et la diversité de notre église se dévoile lors des débats parfois passionnés, qui peuvent, au détour d'un amendement, donner naissance à un sous amendement voire à un sous sous amendement... et pourquoi pas à une résolution nouvelle et supplémentaire.
Vous l'aurez compris les termes sont parfois piégeants, les tergiversations donnent parfois l'impression de s'enliser, pourtant au travers des remous, des discussions et des issues proposées c'est la saveur de notre EREN qui se dégage.
Je souhaite dans le cadre de nos débats et de leur préparation m'inscrire dans la continuité de ce que Yves Bourquin a si bien fait, être active voire proactive et vous proposer des chemins communs pour faciliter nos débats.
Pour cela j'ai besoin de votre participation, parfois de votre souplesse mais surtout de votre dynamique et de votre joie à être église ensemble.
Avec le futur bureau du Synode nous allons chercher la voie la meilleure pour permettre à nos débats d'être passionnés, constructifs et porteurs de vie.
Si aujourd'hui, contrairement à la tradition qui veut l'alternance ministre laïc pour la présidence de notre assemblée, j'ai accepté de faire acte de candidature à la présidence, c'est comme Yves vous l'a dit que nos recherches à trouver un laïc pour cette fonction ont été infructueuses. Pour le bon fonctionnement du synode le bureau de la législature passée m'a demandé d'accepter cette présidence. C'est volontiers que je mettrais mes compétences et mes connaissances au service de notre église si vous m'élisez à cette fonction.

Le président du Conseil synodal demande si quelqu'un souhaite prendre la parole.

M. Pierre Laurent Dakouri, paroisse La Chaux-de-Fonds, en son nom propre

Monsieur le Président, chers amis et collègues députés, je suis conseiller paroissial à La Chaux-de-Fonds et membre de la CEG depuis 2015. Je saisis l'occasion qui m'est offert pour dire toute ma reconnaissance à tous les députés, pour la confiance qu'ils m'ont témoignée en faisant de moi un membre élu de la Commission d'examen de la gestion de l'EREN pour la législature qui prendra fin à la clôture de ce Synode.
Je me réjouis du travail sérieux accompli aux côtés des autres membres que je salue chaleureusement ici et maintenant. Il s'agit de Bénédicte Gritti Geiser, Barbara Weiss, Zachée Betche, Johann Robert qui nous a rejoint au cours de cette année, sans oublier notre chère regrettée Mireille Donati. Une dame qui, malgré ses grandes compétences en comptabilité, a démontré au sein de la CEG qu'elle était une personne remplie d'amour, d'humilité avec un esprit de partage et de collaboration saine qu'un cancer impitoyable nous a enlevée dans le courant de l'année 2016. Que son âme, une fois de plus, repose en paix.
Revenons maintenant à l'essentiel. A ce pourquoi j'ai provisoirement pris congé de mon siège si confortable pour me mettre debout devant vous, au milieu de vous.
Ma préoccupation principale, c'est le flou qui entoure la candidature que le bureau du Synode soumet à l'approbation des députés. Il s'agit de la candidature de notre très chère Esther Berger.
A ce sujet, je voudrais avec humilité que le président du Synode apporte des clarifications, afin de permettre aux députés de savoir clairement sur quel sujet ils doivent se prononcer. Parce qu'en ce qui me concerne, je n'y comprends absolument rien. Je m'explique :
Dans son message de campagne du 15 juillet de cette année transmis aux députés par mail, le président j'ai nommé le pasteur Yves Bourquin, déclarait ceci : Il a également pris à l'unanimité une décision de grande importance : présenter Esther Berger comme candidate à la présidence du Synode (et non à la vice-présidence). Voilà une déclaration limpide.
Mais contre toute attente, à la fin du même message, le président prend tout le monde à contre-pieds quand il écrit ceci : un dernier mot, si Esther n'est pas élue comme présidente du Synode, elle se présentera comme vice-présidente.
Je m'interroge : Pourquoi ce double langage ? Pourquoi ce flou ? Pourquoi cette incohérence inhabituelle chez le président ?
Une femme politique française a dit un jour : Quand c'est flou, c'est qu'il y a un loup. C'est la socialiste Martine Aubry qui a prononcé cette phrase en 2011, alors candidate aux primaires contre François Holland. D'autres diront qu'il y a anguille sous roche.
Si d'un côté, on nous dit que la ministre Esther Berger n'est pas candidate au poste de vice-présidence du Synode, et que de l'autre côté on nous oblige à l'élire comme vice-présidente, j'avoue que j'ai besoin d'aide pour comprendre. Il y a donc un gros, gros, gros problème.
C'est la raison pour laquelle je sollicite de la part du président du Synode qu'il nous dise clairement à quel poste Esther Berger postule. Est-elle candidate au poste de la présidence du Synode ou candidate au poste de la vice-présidence du Synode ? Parce qu'à mon avis, et je peux me tromper, elle ne peut pas être candidate aux deux postes de manière concomitante.
Au vu de tout ce qui précède, on peut considérer que notre très chère bien aimée ministre Esther Berger pour qui j'ai beaucoup d'admiration, est candidate à aucun poste. Elle est candidate nulle part. Je terminerai mon propos pour dire que le bureau du Synode n'a pas entièrement rempli sa mission que le règlement général lui a confié à son art. 24, même si je pense que cet article a besoin d'amendement parce que ses deux dernières lignes peuvent porter sujet à un conflit d'intérêt. Et que c'est en grande partie à cause de ces deux lignes de cet article que nous nous retrouvons dans la situation confuse aujourd'hui. C'est la raison pour laquelle je fais la proposition suivante : Vu le flou autour de cette procédure d'une part, et l'obligation des députés de ne se prononcer que sur des objets clairs, bien définis et précis d'autre part, je demande solennellement dans un premier temps, que le Synode renvoie au bureau du Synode sa proposition de candidatures pour clarification. Et dans un deuxième temps, j'invite humblement le Président du Synode à surseoir à son désir ardent d'intégrer le Conseil synodal pour cette nouvelle législature, et à continuer avec son équipe un mandat supplémentaire. Le Synode jouissant de tous les pouvoirs peut évoquer un "cas de force majeure". Je vous remercie.

Le président du Conseil synodal passe la parole à M. Yves Bourquin pour clarifier la situation, en indiquant que selon les documents reçus, Mme Esther Berger est bien présentée comme présidente du Synode et non pas vice-présidente.

M. Yves Bourquin, président du Synode sortant
La chose est extrêmement simple. Il y a quelques temps de cela, nous nous trouvions, Bureau du Synode, sans président. Que faire ? Le rôle présidentiel est un rôle important. Il ne s'agit pas seulement de lancer un plébiscite, il faut aller trouver les gens, voir ce qu'ils en pensent, peut-être saisir aussi ceux parmi vous qui auraient une petite expérience ; mais là effectivement, nous n'avons pas réussi à trouver un candidat ou une candidate laïque. Que faire donc ? Première possibilité, présenter Esther Berger comme vice-présidente et dans ce cas-là, cela veut dire que le Bureau du Synode privilégierait la coutume. Cela veut dire qu'il renverrait à votre sagacité le fait que parmi vous personne ne s'est déclaré pour prendre la présidence, et comme la tradition veut un laïc, nous ne pouvons présenter qu'une vice-présidente comme ministre. Deuxième possibilité, dire que la coutume ne tient plus au vu de la situation. Mais nous ne pouvions pas, en tant que Bureau du Synode, ne proposer aucune solution. Donc ayant ces deux alternatives, présenter Esther Berger comme vice-présidente fonctionnant comme présidente ou assumer le fait qu'il n'y avait pas de député laïc. Le Bureau du Synode a pris clairement la deuxième option parce qu'il vaut mieux assumer un problème plutôt que de mettre une personne dans une situation extrêmement délicate. Le vice-président n'a pas tout à fait le même pouvoir que le président, ne serait-ce que le pouvoir de représentation. Cela aurait été mettre Esther, seule candidate, dans une très pénible situation. Au contraire de ce que M. Dakouri a dit, la situation est extrêmement claire. Le Bureau du Synode ne pouvait pas venir devant vous sans avoir de solution pour présider son parlement. Il vous en propose deux et c'est à vous de choisir. La deuxième sera activée selon la décision que vous prendrez à la première. Votre premier choix, c'est de dire qu'on assume et élit Esther à la présidence. Vous aurez une bonne présidente, croyez-moi. Si vous décidez que la coutume est plus importante, dans ce cas-là vous dites "non", nous ne voulons pas élire Esther à la présidence ; et dans ce cas-là elle se présentera à la vice-présidence. Si moi j'étais à sa place, je peux vous dire, que ce serait avec une certaine blessure. Elle fera tout en sorte pour qu'il y ait quelqu'un pour présider les débats, mais c'est une situation vraiment indélicate. J'espère, au vu de tout le travail fait par le Bureau du Synode et de toutes les tergiversations, que vous nous suivrez dans cette solution de présidence.

Le président du Conseil synodal donne la parole aux députés et demande à M. Pierre Laurent Dakouri s'il maintient sa demande. Elle lui semble irréaliste de remettre l'ancien Bureau du Synode au perchoir. Cela veut dire que si le Synode n'élit pas Esther Berger, il se met dans une situation très difficile pour gérer et faire les choses. Si le Synode décide de ne pas élire Esther Berger, le président du Conseil synodal proposera une interruption de séance pour réfléchir à la suite.

M. Pierre Laurent Dakouri, paroisse La Chaux-de-Fonds, en son nom propre
Le Synode est souverain. Je veux maintenant intervenir sur mes réserves au sujet de la candidature d'Esther Berger à la présidence du Synode. J'ai beaucoup d'estime pour Esther Berger. C'est une ministre appréciée. Ses compétences pastorales et ministérielles ne souffrent d'aucune contestation. Mais mon inquiétude face à sa candidature, c'est qu'elle fait partie des responsables clés du traumatisme que la paroisse La Chaux-de-Fonds a vécu et continue de vivre depuis plusieurs mois et dont il ne s'est pas complètement remis. Je ne vais pas jouer à "fouiller les poubelles" ici devant vous...

Le président du Conseil synodal interrompt M. Pierre Laurent Dakouri en disant que ce qui s'est passé à La Chaux-de-Fonds est une chose, mais le sujet actuel concerne Esther Berger. Il lui demande de s'exprimer s'il estime qu'elle n'a pas certaines compétences pour être élue comme présidente du Synode.

M. Pierre Laurent Dakouri, paroisse La Chaux-de-Fonds, en son nom propre
Ce qui s'est passé dans la paroisse La Chaux-de-Fonds a des conséquences importantes que les députés ont le droit de savoir. Si vous voulez élire une personne à une responsabilité importante, ...

Le président du Conseil synodal interrompt M. Pierre Laurent Dakouri en disant que l'histoire de La Chaux-de-Fonds appartient à La Chaux-de-Fonds. Elle a été réglée à La Chaux-de-Fonds. Ce point ne peut pas être repris au niveau du Synode.

M. Pierre Laurent Dakouri, paroisse La Chaux-de-Fonds, en son nom propre
Je ne vais pas me mettre en opposition avec le président du Conseil synodal. Aujourd'hui, pour prétendre à un poste, les compétences et expériences professionnelles ne sont plus suffisantes, la question de l'image et de l'honorabilité sont importantes également. L'image est importante, pour une institution, pour notre Église.

Le président du Conseil synodal procède à l'élection de la présidente du Synode et à l'élection des membres du Bureau du Synode. Il rappelle qu'un bulletin est considéré comme nul s'il contient plus de noms que de postes à repourvoir et s'il contient des injures.

39 bulletins délivrés, 39 bulletins rentrés, 1 bulletin blanc et nul, 38 bulletins valables
Majorité absolue (50% + 1) = 20

Présidente	voix	élu
Madame **Esther Berger**	32	oui

39 bulletins délivrés, 37 bulletins rentrés, 0 bulletin blanc et nul, 37 bulletins valables
Majorité absolue (50% + 1) = 19

Membres ministres (2)	voix	élu
Monsieur **Frédéric Jakob**	37	oui
Monsieur **Hyonou Paik**	37	oui

Membres laïcs (3)	voix	élu
Monsieur **Max Boegli**	37	oui
Monsieur **Julien Von Allmen**	37	oui
Monsieur **Laurent Widmer**	36	oui

Le président du Conseil synodal leur souhaite beaucoup de plaisir dans leur nouvelle fonction et pour tout leur travail. Il cède la place à la présidente du Synode nouvellement élue.

Mme Esther Berger prend la parole
Merci pour la confiance que vous me faites en m'élisant à cette fonction. J'espère vraiment répondre à vos attentes et à ce que Yves a pu dire de magnifique de moi. Merci beaucoup.
Le Bureau du Synode va se constituer rapidement avec un vice-président et un secrétaire. Pour l'instant aucun choix n'a été fait, mais nous allons nous y atteler.
Il m'appartient donc de présider la suite de ce Synode électif en président à l'élection du Conseil synodal.

4. **Election du Conseil synodal** (Constitution art. 32 - R.G. art. 10 et 83)

M. Christian Miaz présente sa candidature
Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les députEs, cherEs amiEs,

La décision de me représenter en tant que président du Conseil synodal a été prise il y a une année déjà, suite à l'élan que le groupe EREN2023 avait suscité en moi.
J'avais communiqué cette décision au bureau du Synode afin qu'il puisse préparer la nouvelle législature 2019-2023.
Aujourd'hui je confirme cette décision en me représentant à la réélection pour un dernier mandat.
Pourquoi me représenter ? Pour plusieurs raisons :

- l'envie et le plaisir du travail : j'aime ce que je fais, c'est passionnant même si parfois les charges émotionnelles sont lourdes. La variété des activités entre les niveaux paroissiaux, cantonaux, romands et suisses stimule mon esprit, éveille ma curiosité et me pousse à chercher ce qui pourrait être utile et bénéfique à notre Église et à sa mission en terre neuchâteloise.
- la conviction que je peux offrir mes compétences développées au cours de ces 6 ans de présidence : en particulier celle de ne pas rester enfermé dans des cadres de pensée rigides et figés, mais d'accepter de me remettre en question et de chercher de nouvelles ouvertures pour l'avenir.
- l'assurance que je peux, pour accomplir la responsabilité de la présidence, m'appuyer sur des personnes compétentes et engagées à tous les niveaux de l'administration et des paroisses. C'est ensemble que nous pouvons affronter le défi constant qui caractérise notre Église depuis ses origines : celui de l'équilibre entre sa mission et ses ressources.
- la confiance donnée par notre foi en Jésus-Christ. Nous ne travaillons pas pour nous-mêmes, mais pour notre Église. Les 12 principes constitutifs que le Synode a adoptés en décembre 2018 pour le projet d'EREN2023 posent le cadre de l'engagement de l'Église réformée évangélique : j'en reprends quelques grandes lignes :
  - Notre Église est communauté de prière, de partage et d'espérance rassemblée autour du Christ.
  - Notre Église est reconnue institution d'intérêt public par la République et Canton de Neuchâtel, au même titre que les Églises catholiques chrétienne et romaine. Notre Église collabore au bien de la population neuchâteloise avec toute personne et organisation qui partagent les objectifs et valeurs du vivre ensemble, de la paix, du respect et de l'entraide.
  - Notre Église reçoit du Christ la mission de témoigner de l'Évangile en paroles et en actes. Elle est attentive aux divers contextes culturels et sociaux. Elle accomplit cette mission auprès de tous et sans discrimination.
  - Notre Église s'inscrit dans la communion de l'Église universelle. Elle est engagée dans le dialogue œcuménique et partage avec les Églises chrétiennes la responsabilité du témoignage de l'Évangile.
  - Dans le dialogue interreligieux, notre Église privilégie la coexistence pacifique et des engagements communs. Elle respecte la différence tout en proclamant l'Évangile.
  - Partie prenante de la vie neuchâteloise, notre Église porte un regard bienveillant et critique sur la société.
  - Notre Église se tient ouverte à l'action du Saint-Esprit. Exigeante envers elle-même, elle se sait toujours à réformer.

  J'aime redire ces principes, car ils s'enracinent dans notre tradition neuchâteloise et s'inspirent des principes de l'Église vaudoise et des articles de la nouvelle constitution de l'Église évangélique réformée de Suisse qui va remplacer la Fédération des Églises protestantes de Suisse en 2020. Ces principes donnent la direction que notre Église souhaite prendre et cela en interactions avec les Églises neuchâteloises, romandes et suisses.

La responsabilité de la présidence du Conseil synodal est grande. Je peux l'assumer avec l'aide de Dieu par son Esprit d'unité. Si j'évoque l'Esprit d'unité, c'est que l'unité d'une Église n'est jamais une évidence. Il faut y travailler sans cesse, parfois il est même nécessaire de trancher pour rebondir et regarder en avant ensemble.
Je peux assumer cette fonction avec votre aide, celle du Conseil synodal, de l'administration, des paroisses et avec les prières du peuple de Dieu pour ses autorités.
Il y a 4 ans, je disais aux députés que "les membres du Conseil synodal se représentent à la réélection" et qu'ils souhaitaient "poursuivre l'effort entrepris ces deux dernières années".

Ce Conseil avait commencé dans sa nouvelle composition en janvier 2014.
Aujourd'hui, c'est aussi une nouvelle formation que vous allez élire, composée de deux anciens du 1er janvier 2014, Alice Duport et Adrien Bridel ; Jacques Péter qui a rejoint le Conseil le 1er janvier 2019 et deux nouveaux : Clémentine Miéville et Yves Bourquin.

De nouvelles personnes dans une équipe signifient une dynamique différente
- entre les membres du Conseil,
- avec les responsables,
- l'administration,
- le Synode
- et les paroisses.

Cette nouvelle équipe mettra ses compétences particulières et son énergie au service de l'EREN dans le cadre défini par la Constitution et le Règlement général. Elle mettra en œuvre les décisions du Synode, vos décisions. Elle poursuivra les grands chantiers. Elle sera force de proposition pour le Synode.

Les enjeux principaux restent identiques à ceux de la précédente législature :
- une vie d'Église joyeuse et dynamique
- un équilibre entre les moyens et les ressources
- une structure réglementaire souple permettant de s'engager et de vivre la foi en Jésus-Christ.

Quelle vision de l'EREN, après 6 ans de présidence ? Ma vision reste celle que j'ai développée avec le Conseil synodal pour le programme de législature 2016-2020, et que j'ai évoquée pour la première fois lors de ma réélection en 2015 : à savoir une Église joyeuse, dynamique et souple, une Église
- qui ose regarder la réalité en face,
- qui ose se réformer et se restructurer pour remplir sa mission de témoignage et de présence auprès de la population neuchâteloise,
- qui met son espérance dans le Christ, tout en s'appuyant sur les compétences de ses membres tant bénévoles que professionnels

J'ajouterai aujourd'hui que notre Église se trouve à nouveau à un tournant, celui de
- poursuivre sa réforme entreprise depuis 2003 avec les différentes décisions et stratégies synodales développées comme par exemple dans les visions prospectives
- ou ne rien faire et disparaître petit à petit en se repliant sur elle-même, sous la pression de l'inéquation de ses structures.

La paroisse territoriale est une des facettes importantes de l'Église, mais il en existe d'autres qu'il faut développer.
La paroisse ne peut plus être le tout de l'Église, elle en est, certes, une des parties centrales sur laquelle l'Église, par ses services cantonaux, les communautés et les groupes d'intérêts, s'appuie pour aller vers les gens et leur témoigner de l'Évangile de Jésus-Christ en paroles et en actes, mais elle ne peut plus, à elle seule accomplir, toute la mission de l'Église. Ces synergies doivent être développées sur l'ensemble du canton, voire au niveau romand et suisse.

Deux grands projets ont été acceptés par le Synode :
- en décembre 2015, le projet "passons en mode évangélisation" et son implémentation chez les acteurs de l'EREN, projet d'évangélisation qui porte la vision d'une EREN dynamique, pleine de ressources, prophétique à bien des égards, appelée à être très mobile, avec un solide ancrage théologique et des ressources dont elle peut être fière.

- en mars 2016, le projet EREN2023 et l'acceptation du choix ambitieux du Conseil synodal de le construire de manière itérative, à savoir collective. Ce projet est une réflexion fondamentale sur la mission et les structures de notre Église pour les 10 à 15 prochaines années.
Quels seront les contours de l'EREN, pour lui permettre d'accomplir sa mission dont les grandes lignes ont été esquissées dans les 12 principes d'EREN2023 ?

Ces deux chantiers, le Conseil synodal va les poursuivre avec vous. Il y mettra son énergie et sa conviction, mais toujours dans le respect des lignes directrices données par le Synode.

Le quotidien reste une priorité dans le travail du président :
- les liens avec les paroisses en particulier à travers les président-es et conseils de paroisse
- les liens avec les Églises du Canton, de Romandie et de Suisse
- les liens avec la société civile, en particuliers les autorités politiques, les partenaires institutionnels et les milieux associatifs
- l'administration de l'Église, avec la gestion des finances, des ressources humaines, l'immobilier, le secrétariat général, en collaboration avec les responsables et les personnes engagées aux différents postes.

Cette dernière législature est aussi particulière. En effet, il s'agira de préparer la transition. Nous savons déjà que plusieurs responsables vont quitter leur fonction pendant cette législature :
- le président du Conseil synodal
- le secrétaire général
- les responsables des services cantonaux
- la responsable RH.

Il s'agit donc de préparer cette transition afin que ces départs deviennent une opportunité pour notre Église, plutôt qu'un frein à la mission de l'institution.
Un événement exceptionnel aura lieu en 2022, et dont je me réjouis pour notre Église, il s'agit de l'accueil de la session d'été du Synode de l'Église évangélique réformée de Suisse. En juin 2022, plus de 100 personnes venant de toutes les régions de Suisses viendront rejoindre notre canton du dimanche au mardi.

CherEs amiEs, merci de votre attention. Je terminerai cette prise de parole par une des prières qu'une de mes stagiaires m'avaient offerte à la fin de son stage :

Seigneur,
Tu étais là hier. Tu seras là demain. Tu marches mystérieusement à nos côtés. Tu nous attends. Tu nous précèdes.
Ouvre nos yeux et nos cœurs pour que nous discernions aujourd'hui ta présence dans nos vies, dans la vie des autres, nos prochains, dans la vie de tes Églises.
Amen

Mme Clémentine Miéville présente sa candidature
Je n'aime ni les discours à rallonge ni les réunions qui s'éternisent, je serai donc assez brève. Vous avez tous eu le loisir de lire ma présentation écrite, mais il y a un point que je n'ai pas mentionné: j'ai été élevée par quatre personnes qui sont toutes issues de grandes fratries. J'ai donc une famille gigantesque et j'adore.
Mais j'ai une deuxième famille, en Église. Elle fonctionne presque comme la première : beaucoup de personnes, énormément d'avis, parfois des disputes, mais aussi beaucoup de compréhension et de pardon. Au lieu d'être unie par le sang, elle est unie par le Christ.
Aujourd'hui, c'est pour cette famille que j'ai envie de m'engager. J'aimerais lui apporter mes compétences juridiques, mon amour de la concision, mon dynamisme, ma joie et bientôt peut-être à nouveau ma souplesse.
Si vous m'offrez cette opportunité, j'aimerais travailler sur le dialogue. Le dialogue inter-paroisses, le dialogue entre les paroisses et les institutions cantonales, mais également le dialogue entre nous et la société.
Lorsque j'ai émis le souhait de m'engager au Conseil synodal, on m'a dit "Fais attention, un poste en Église aussi jeune, ça marque un cv". Je n'ai pas honte de mon Église et n'ai pas à cacher en faire partie.
Je crois sincèrement que si nous nous ouvrons un peu et montrons qui nous sommes, sans prosélytisme, mais par esprit de transparence, les résultats ne peuvent être que bénéfiques.

Je pense que les transformations auxquelles nous nous attelons actuellement sont une opportunité formidable pour nous de dialoguer et de nous poser les bonnes questions afin de créer l'EREN de demain.
Toujours en parlant d'avenir, j'ai bien vérifié le règlement et souhaiterais préciser une chose: en cochant la case "oui" sur votre bulletin, et contrairement aux apparences, vous ne votez que pour une seule personne.

M. Yves Bourquin présente sa candidature
Madame la Présidente du Synode, chers députés,
Me revoici devant vous, mais cette fois pour présenter ma candidature au Conseil Synodal, pour un siège de membre ministre.
Je suis donc Yves Bourquin, pasteur à Bevaix dans la paroisse du Joran. J'ai presque 40 ans. Je suis marié et père de deux merveilleuses jeunes filles de 10 ans, des jumelles...
La dimension cantonale et donc synodale de notre Église a toujours éveillé en moi un vif intérêt. J'y ai non seulement beaucoup réfléchi mais je m'y suis engagée le plus possible dans mon rôle de député et de président du Synode...
À quoi servent le Synode et le Conseil synodal ? Bonne question. Sont-ce des organes à bien plaire ? Ou juste administratifs ? Genre organe de direction de l'entreprise EREN ? Pourrait-on s'en passer, les remplaçant par une chancellerie renforcée, à même de mener à bien la gestion de l'Église ? Et laissant le spirituel à la charge des paroisses ou des aumôneries. Ce ne sont pas à mon avis des questions inintéressantes... à l'époque où l'on vit. D'autant plus que le Synode et son conseil n'ont plus tout à fait le même prestige sociétal qu'auparavant.
On pourrait peut-être faire tourner la baraque, structurellement et sans trop de dégâts, s'il y avait simplement une bonne administration. Sans toute cette pompe parlementaire.
Eh bien non, je n'y crois pas, et c'est pour ça que j'ai envie de m'engager... car le rôle du Synode et du Conseil synodal ne se résume pas à l'administration de l'Église, même s'il y a cela dans ses attributions. Le Synode et le CS sont les garants de la démocratie de l'Église et plus encore de son unité ! Et l'unité en Église n'est pas toujours une affaire simple...
Je crois que c'est la recherche de cette unité qui me porte ! Mon avis est souvent juste... mais il devient encore plus juste lorsque j'entre en dialogue avec les autres (encore plus les opposants) et que je tente avec eux de trouver un chemin, une troisième voie, qui conjugue dans l'unité les avis de chacun... La seule chose qui est nécessaire à ce processus, c'est la bonne volonté... et un peu d'inspiration. L'Esprit-Saint s'en charge volontiers.
Oui, l'unité s'acquiert par le débat respectueux et avec la volonté ferme d'aboutir ensemble à la meilleure voie possible. C'est ma devise et j'y crois dur comme fer... et j'ai essayé où que je sois de mettre cela en pratique. Ce sera mon éthique aussi au Conseil synodal.
C'est donc avec cet esprit que je me présente au Conseil synodal. Pour apporter mon grain de sel, dans la discussion de la table et aboutir à de bonnes options ensemble pour notre Église...
Et après avoir siégé 10 ans au Synode, inutile de vous dire que le Synode a tout mon respect et que je veillerai à lui montrer ce respect en le laissant être comme il se doit le dernier juge terrestre (image du Christ) de nos débats démocratiques.
Oui, j'ai une vision de l'Église qui dit qu'il faut écouter avant de se forger un avis trop rigide. Écouter le monde et ses besoins. Écouter nos ressources, nos forces et nos faiblesses, nos possibilités avec honnêteté et réalisme. Pour ne pas construire des tours trop hautes qu'on ne pourrait pas terminer.
Dans ma présentation écrite, j'ai dit que j'aimais le beau. C'est vrai. J'aimerai que l'Église soit belle. Qu'elle marque par sa beauté... Je cherche l'esthétisme de l'Église, de son message, de ses célébrations, de sa présence. Et il y a mille et une façon d'être belle, pour l'Église.
J'ai aussi envie d'une Église qui ose s'affirmer, qui est sûre et fière de son message, ou plutôt du message qu'elle a reçu et dont c'est la vocation qu'il soit transmis. J'ai envie d'une Église qui ose s'offrir... dire ce qu'est sa mission. Pas une Église qui se vend mais une Église qui s'offre ! Et qui a quelque chose à offrir, car c'est le cas. Elle a un trésor...
Voilà, chers députés, je pourrais vous parler des heures, ce n'est pas le but ! Je vous ai donné une petite image de ma motivation... de ma sincérité.
Serai-je un bon conseiller ? L'avenir le dira ! Il faut essayer. Mais je vous ai partagé quelques-unes des convictions qui m'habiteront dans l'exercice de mon mandat, si vous m'élisez. Merci de votre attention.

Mme Alice Duport présente sa candidature
Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les députés, chers collègues et amis, je me présente à votre suffrage en vue d'un 3e mandat de conseillère synodale. Cela commence à faire beaucoup, mais je vous rassure, selon le règlement, et selon mon âge avancé, ce sera le dernier mandat. Pourquoi est-ce que je me présente encore une fois ? Tout simplement parce que j'ai aimé ces cinq dernières années passées à l'exécutif de notre Église. J'ai aimé l'équipe que nous avons formée, j'ai même aimé et c'est presque du masochisme, les dossiers que nous avons traités au Conseil synodal et ils ne sont pas toujours faciles. En clair, j'aime cette responsabilité qui nous est confiée par le Synode et j'aime la porter avec mes camarades conseillers synodaux. Je crois que j'ai acquis des compétences et une certaine connaissance des dossiers en cours et je souhaite mettre ces compétences et connaissances encore au service de notre EREN. Avec Christian Miaz, Adrien Bridel et Jacques Péter qui nous a rejoint il y a 6 mois, je crois que nous pourrons assurer la continuité du travail, les réflexions et projets engagés durant la dernière législature. Je crois que c'est une bonne chose que le Conseil ne se renouvelle pas complètement, mais que certains de ses membres puissent assurer cette continuité. Enfin, et c'est quelque chose qui me tient très à cœur, je suis toujours présidente de la Commission romande des stages et de la formation qui accompagne au sein des Églises de Suisse romande la formation professionnelle des ministres diacres et pasteurs. Cela a été ces dernières années mon engagement particulier de conseillère synodale, donc ouvert sur la Suisse romande, et c'est quelque chose que j'aimerais encore pouvoir poursuivre quelques temps. Enfin tout simplement, j'aime cette Église qui m'a accueillie, venant d'Alsace il y a huit ans, et si vous me renouvelez votre confiance, j'aurai le plaisir de la servir encore, dans le Conseil synodal. Je vous remercie.

M. Adrien Bridel présente sa candidature
Mesdames, Messieurs, chers amis,
Si j'y réfléchis, mon attache au protestantisme s'est proprement formée lors de mes études.
J'ai voyagé dans l'élaboration de l'orthodoxie protestante, là où la pensée réformée s'est systématisée à force de disputes et de loci clarificateurs.
J'ai cheminé parmi les aventures intellectuelles du siècle suivant l'acceptation de la philosophie de Descartes puis celle de la physique de Newton.
Enfin j'en ai surtout suivi certains à l'autre bout du globe : Michel de Léry au Brésil, Pierre Dugua de Mons le supérieur oublié de Samuel Champlain, le Chevalier Jean Chardin à Ispahan, capitale de l'Iran des Séfévides, François Caron premier francophone à visiter le Japon fermé des Shoguns. Pour terminer avec les savants protestants engagés par la cour impériale de Russie qui établirent en Sibérie orientale les bases de l'ethnologie moderne.
Ce qui j'y ai appris c'est que rien ne va de soi dans la tentative d'édification d'un « Corpus Evangelicorum ». Ce qui j'y ai appris, c'est aussi que la foi réformée est appelée inlassablement à se confronter à une multiplicité, c'est-à-dire à une « forme de réalité dont le jeu n'est jamais pareil » selon l'heureuse formule de Jean-Clet Martin à propos de la philosophie de Gilles Deleuze.
Ce qui est au cœur de ma motivation dans mon engagement, au sein de ce qui fut une petite start-up ayant connu un démarrage serré en novembre 1530, je crois que c'est avant tout les personnes avec lesquelles je suis appelé à collaborer.
L'institution en soi est certes un bel accomplissement, mais je crois que je suis trop pétri de méthodologie historique pour ne pas voir d'emblée son aspect de construction. Mais c'est précisément parce que cette construction est l'œuvre de personnes, d'une communauté qu'elle a pour moi tant de valeur.
Au-delà de la multitude de contextes différents sur lesquels nous travaillons – ce qui continue après plusieurs années à être pleinement formateur – je n'ai de cesse de m'émerveiller des véritables bénédictions relationnelles que je reçois. Qui n'ont de cesse de se rappeler à mon bon souvenir, particulièrement dans les moments difficiles.
C'est aussi ce qui crée chez moi un profond sentiment d'optimisme. L'EREN vogue vers un avenir fait de nombreuses incertitudes. Peut-être qu'au niveau institutionnel elle sera appelée à connaître de drastiques mutations. Mais la communauté qui la forme elle n'en a rien à craindre car elle parcourue par le Souffle de l'Esprit.
Voilà Mesdames, Messieurs, ce qui fonde le cœur de ma motivation et qui me pousse à me représenter devant vous.

M. Jacques Péter présente sa candidature
Chers frères et sœurs en Christ, Mesdames et Messieurs, depuis 40 ans, de par mes convictions et malgré mon statut de laïc, je sers l'Église, mais l'Église corps du Christ, selon mes compétences et mes dons. Ce service a été dans divers milieux, hors du monde ecclésial, dans des milieux politiques, des milieux sociaux et des milieux professionnels. Alors pourquoi vouloir une nouvelle réélection au Conseil synodal ? Je pense que de par mon parcours de vie, j'ai très certainement des outils pour répondre aux tâches que le Synode confie au Conseil synodal. Un constat, au risque de vous choquer, l'ouverture des portes de nos églises est un échec, peut-être partiel. Les églises se vident, alors il est temps de sortir et d'aller vers les autres, au nom de l'autre. En étant élu au Conseil synodal, je souhaite pouvoir aider mon Églises à faire ce pas. Merci de votre attention.

La présidente procède à l'élection du président et des membres du Conseil synodal.

39 bulletins délivrés, 38 bulletins rentrés, 3 bulletins blancs et nuls, 35 bulletins valables
Majorité absolue (50% + 1) = 18

Président pasteur	voix	élu
Monsieur **Christian Miaz**, pasteur	35	oui

39 bulletins délivrés, 38 bulletins rentrés, 0 bulletin blanc et nul, 38 bulletins valables
Majorité absolue (50% + 1) = 20

Membres ministres (2)	voix	élu
Monsieur **Yves Bourquin**, pasteur	36	oui
Madame **Alice Duport**, pasteure	30	oui
Membres laïcs (4), 1 vacant	voix	élu
Monsieur **Adrien Bridel**	31	oui
Madame **Clémentine Miéville**	36	oui
Monsieur **Jacques Péter**	38	oui
vacant		

M. Christian Miaz, président du Conseil synodal
Au nom du Conseil synodal, merci de votre soutien. Nous allons œuvrer avec nos charismes et nos particularités en tant qu'équipe pour le bien de notre Église, pour son service. Que le Seigneur nous aide, nous soutienne dans cette tâche importante. Merci.

5. Election des autres organes nommés par le Synode

La présidente informe que le Synode va maintenant pouvoir élire les membres de ses commissions. Elles sont au nombre de deux. La Commission d'Examen de la Gestion et la Commissions de consécration et d'agrégation pastorale et diaconale.

Commission d'Examen de la Gestion (R.G. art. 304)

38 bulletins délivrés, 38 bulletins rentrés, 0 bulletin blanc et nul, 38 bulletins valables
Majorité absolue (50% + 1) = 20

Membres ministres (2)	voix	élu
Monsieur **Zachée Betche**, député NE	36	oui
Monsieur **Pascal Wurz**, députée HJ	25	oui
Membres laïcs (3)	voix	élu
Madame **Solange Platz,** députée La BARC	37	oui
Monsieur **Johann Robert**, député E2L	38	oui
Madame **Barbara Weiss**, députée Com. Montmirail	37	oui

Commission de consécration et d'agrégation pastorale et diaconale (R.G. art. 241)

La présidente informe que les choses se compliquent un peu. Il y a cinq candidates ministres pasteures pour quatre sièges. Pour que le bulletin soit valable, il faut donc tracer un nom.

1er tour : 38 bulletins délivrés, 38 bulletins rentrés, 0 bulletin blanc et nul, 38 bulletins valables
Majorité absolue (50% + 1) = 20

2e tour : 38 bulletins délivrés, 37 bulletins rentrés, 0 bulletin blanc et nul, 37 bulletins valables
Majorité relative

Membres ministres pasteurs (4)	1er tour	2e tour	élu
Madame **Delphine Collaud**	25	24	oui
Madame **Diane Friedli**	37	36	oui
Madame **Christine Hahn**	34	35	oui
Madame **Nicole Rochat**	21	13	non
Madame **Véronique Tschanz Anderegg**	28	33	oui
Membres ministres diacres (3)	voix	-	élu
Monsieur **Sébastien Berney**	37	-	oui
Monsieur **Thomas Isler**	36	-	oui
Monsieur **Vincent Schneider**	37	-	oui
Membres laïcs (5)	voix	-	élu
Madame **Florence Droz**	37	-	oui
Monsieur **Antoine Leuenberger**	37	-	oui
Monsieur **Jacques-André Maire**	38	-	oui
Madame **Martine Schläppy**	37	-	oui
Monsieur **Jérôme Ummel**	37	-	oui
Professeur de théologie (1)	voix		élu
Monsieur **Andreas Dettwiller**	37	-	oui

Délégation neuchâteloise au Synode missionnaire

38 bulletins délivrés, 38 bulletins rentrés, 2 bulletins blancs et nuls, 36 bulletins valables
Majorité absolue (50% + 1) = 19

Délégués (7)	voix	élu
Monsieur **Adrien Bridel**	32	oui
Madame **Sandra Depezay**	36	oui
Monsieur **Rémi Favre**	35	oui
Monsieur **Laurent Heiniger**	35	oui
Monsieur **Yann Miaz**	36	oui
Madame **Christine Phébade Yana Bekima**	36	oui
vacant		
Suppléants (2)	voix	élu
Madame **Sylvie de Montmollin**	35	oui
Monsieur **Simon Yana Bekima**	34	oui

Organe de contrôle (Const. art. 74, R.G. art. 324)

38 bulletins délivrés, 38 bulletins rentrés, 2 bulletins blancs et nuls, 36 bulletins valables
Majorité absolue (50% + 1) = 19

	voix	élu
KPMG	36	oui

La présidente, après avoir donné tous les résultats des élections, informe que le Bureau du Synode n'a reçu aucune proposition, pétition ou motion. Elle informe qu'un apéritif sera servi dans la cour du Château à l'issue de cette session. Le culte d'installation du Synode et du Conseil synodal aura lieu dimanche 1er septembre à Planeyse à la halle 50 à Colombier dans le cadre du culte cantonal, organisé par la paroisse de La BARC.

La présidente prie et clôt la séance à 16h59.

Neuchâtel, le 28.08.2019

Le procès-verbal a été rédigé par Mme Carole Blanchet, secrétaire administrative du Synode.

AU NOM DU SYNODE :

La présidente, Le secrétaire,

Esther Berger Frédéric Jakob